

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université réuni le lundi 21 septembre 2026

DÉLIBÉRATION – CFVU-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-44

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

PORTANT ÉLECTION DE LA PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE DÉSIGNÉE À TITRE PERSONNEL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE- MARNE (UPEC)

VU le Code de l'éducation ;

VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 24 novembre 2023, et notamment son article 24 ;

VU le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) dans la version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 27 janvier 2023 ;

VU la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Considérant que pour l'élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel à la commission de la formation et de la vie universitaire, Monsieur le Président de l'Université a reçu les candidatures recevables de **Monsieur Bakary DJIKINE** et de **Madame Adeline ROUBY** ;

Nombre d'électeurs inscrits	Décompte des émargements	Nombre de votants	Votes blancs	Suffrages exprimés
37	33	32	6	26

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
Adeline ROUBY	21
Bakary DJIKINE	5

ARTICLE 1 :

Après en avoir délibéré, la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) réuni le 21 septembre 2026 a élue, à la majorité de ses membres en exercice, **Madame Adeline ROUBY**, en qualité de personnalité extérieure désignée à titre personnel à la Commission et de la formation et de la vie universitaire.

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université réuni le lundi 21 septembre 2026

ARTICLE 2 :

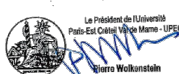
La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 21 septembre 2026

Le Président de l'Université

Signature


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val-de-Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*